

LES OBJECTIFS

- ✓ **Comprendre** les règles de la communication en période préélectorale
- ✓ **Distinguer** communication institutionnelle et communication politique
- ✓ **Anticiper** les contraintes liées à la période préélectorale en communication
- ✓ **Connaître** la jurisprudence récente : les interprétations du droit et les décisions

LE PROGRAMME

La communication et la période préélectorale : que peut-on faire, quand et pourquoi ?

- Qu'entend-on par « communication préélectorale »
- Les textes juridiques et le calendrier
- Les 4 règles d'arbitrage

Communication publique et communication politique : quelle frontière ?

- Différence entre communication personnelle et institutionnelle
- Les enjeux pour le candidat
- Qui est concerné par les restrictions ?

Comment adapter sa communication en période préélectorale ?

- Article L. 52-1 et L. 52-8
- Différences entre campagne publicitaire et campagne promotionnelle
- La place des réseaux sociaux dans la communication en période préélectorale
- Les cas concrets

LE PROFIL DES PARTICIPANTS

Communicant(e)s ou personnes occupant partiellement cette fonction au sein d'une collectivité publique

LES PREREQUIS

Cette formation ne nécessite aucun prérequis

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

- Groupe restreint de 6 personnes maximum
- Format individuel possible*
- Alternance entre simulation, études de cas et exercices pratiques
- Un guide de bonnes pratiques et des fiches méthodologiques sont remis à chaque participant à la fin de la formation

LES MODALITES D'ORGANISATION



Durée : Formation en présentiel sur 1 jour ½ (11 heures)
Possibilité de prise en charge des repas sur demande



Lieu : Elsa & Co - 31 rue du Prof. Raymond Garcin (route de Didier) à Fort-de-France



Formateur : Professionnelle de la communication et formatrice certifiée



Tarif : 1 190€ HT



Nous contacter : contact@elsaandco.fr - 0596 38 73 79